

N°ADM/2026/08**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	26 mars 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 mars 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 50 Votants : 50

Séance du 1^{er} avril 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 1^{er} avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de M. Richard ZEIGER, doyen de l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS : 50

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Virginie MARINELLI, Alvaro FERNANDES, Eddy BEVRE, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELI, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 0

Le quorum ayant été constaté

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Election du président

ADM/2026/08

Conseil Communautaire du
1er avril 2026

OBJET : Election du président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

VU la délibération du 23 juin 2025 n° ADM/2025/56 portant fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Jovinien dans le cadre d'un accord local ;

CONSIDÉRANT l'installation du nouveau conseil communautaire suite au scrutin du 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

CONSIDÉRANT la candidature de Nicolas SORET ;

CONSIDÉRANT la candidature de Cyril HAGHEBAERT ;

CONSIDÉRANT qu'il doit être procédé au vote à bulletin secret, il est demandé à chaque conseiller de fermer son bulletin de vote écrit sur papier blanc et de le remettre dans une urne ;

CONSIDÉRANT que le dépouillement du vote a donné les résultats du scrutin ci-après ; :

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'élection annexé ;

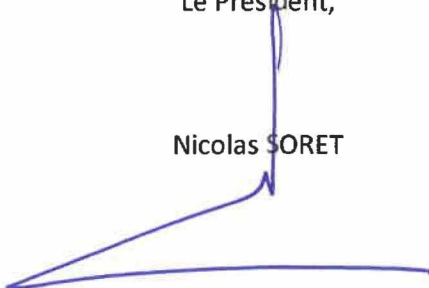
**Le conseil communautaire,
Après avoir voté à bulletin secret,
Ont obtenu :**

- Nicolas SORET : 39 voix
- Cyril HAGHEBAERT : 11 voix
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0

-PROCLAME Nicolas SORET, président.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

